

Déclaration liminaire du SNALC (CSA sd du jeudi 26 janvier 2023)

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et messieurs les membres de l'administration,

La période est l'objet des discussions sur les dotations horaires globales et sur la carte scolaire dans le premier degré. Ce temps court de l'organisation scolaire à des échelles locales induit plusieurs logiques.

La première est comptable. Dans le premier degré, une baisse des effectifs entraîne une alerte, et, l'éventualité d'une fermeture de classe si les effectifs ne sont pas jugés suffisants par l'administration. Cela entraîne la suppression de poste et une situation de remplacement pour le collègue concerné. Le lien éducatif créé entre les individus est rompu, la stabilité du professionnel envers sa classe, ses pratiques pédagogiques, éliminées pour des logiques de calculs.

La Lozère demeure un territoire spécifique du point de vue de sa situation excentrée par rapport aux autres départements de l'académie, mais aussi du point de vue de sa démographie. Sa densité de peuplement marque la dernière particularité. Quelque soit le degré d'enseignement, la logique strictement comptable du nombre d'élèves par division ne peut être opératoire. Elle nierait les réalités spatiales (l'isolement dans de nombreux cas), les pratiques sociales des populations (les choix entre établissements) ainsi que les pratiques individuelles (en l'occurrence le choix d'une famille face à des classes à effectif important).

Certes, le nombre d'élèves par classe ne correspond pas à l'unique levier d'un enseignement de qualité. En revanche, il permet un travail incontestablement plus individualisé, aussi un temps supplémentaire accordé à chaque enfant dans un contexte où il est admis, enfin, que le niveau en Français et en Mathématiques est en baisse. Plutôt que de proposer du soutien en sixième, proposer des remédiations et pédagogies différenciées en primaire dans de bonnes conditions semble logique, sans attendre le constat pour certains élèves à l'entrée du collège d'un niveau insuffisant, ou une orientation subie en fin de collège.

L'exigence de l'école républicaine s'applique sur tous les territoires de France. La stabilité des équipes, enseignantes et éducatives, reste un gage de qualité pédagogique, additionnée à d'autres facteurs. Le SNALC demande qu'aucun poste ne soit supprimé sans la justification d'une absence de compensations de la baisse démographique par un solde positif de nouveaux entrant dans le département.

Merci de votre écoute

